

## TUNIS, NOUVEAU SIÈGE DE LA LIGUE DES ETATS ARABES : NOUVELLE ÈRE OU SITUATION D'ATTENTE ?

Lorsqu'en avril 1979, M. Chedli Klibi, ministre tunisien des Affaires culturelles et de l'Information, a été élu à l'unanimité Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, tout le monde comprit que l'emprise de l'Egypte sur l'organisation était proche de la fin. Cet événement qui vit pour la première fois une personnalité non égyptienne à la tête du secrétariat général, consacrait en fait la revanche de la Tunisie de Bourguiba. C'est l'aboutissement logique de ce qu'on observait depuis la guerre des Six-Jours : la débâcle (*an-naksa*) et la crise qui s'ensuivit confirma les thèses de Bourguiba, et la plupart des Etats-membres commencèrent petit à petit à se ranger sur les positions que ne cessait de défendre le leader tunisien, positions qui lui avaient souvent valu de sérieuses difficultés avec l'Egypte de Nasser. Plusieurs fois, le représentant de la Tunisie, M. Habib Chatty (1) ou même M. Chedli Klibi ont claqué la porte et quitté les travaux de la Ligue.

Aujourd'hui ces temps sont bel et bien révolus et depuis la mort de Nasser, la stratégie de la plupart des pays arabes est empreinte de modération. Il est normal qu'en dehors des pays du « Front, de la fermeté » (*Gabhat as-sumûd*) le regard se tourne vers la Tunisie, considérée à tort ou à raison comme un élément modérateur. La personnalité de M. Klibi y est pour beaucoup et sa notoriété, qu'elle soit dans le monde de la politique ou de la culture (2) est déjà très grande et appréciée dans tous les pays arabes.

Au moment où le Président A. Sadate débarqua à Jérusalem sans avoir prévenu ses pairs, tous les pays arabes, modérés et intransigeants se figèrent de stupeur et le problème de l'appartenance de l'Egypte à la Ligue se posa, d'une manière « existentielle ». Malgré cela, à cette époque personne n'osa croire que la Ligue se passerait un jour de l'Egypte, car l'histoire récente de l'organisation montre que depuis sa création, par la volonté de la Grande-Bretagne, la Ligue était sous la totale emprise de l'Egypte.

Rappelons brièvement ici l'histoire de la Ligue. Sa création fut réalisée en deux temps. D'abord le 7 octobre 1944, l'Egypte, la Syrie, la Transjordanie,

(1) Actuel Secrétaire général de la conférence des pays islamiques.

(2) M. Klibi est membre de l'Académie arabe du Caire depuis 1970.

l'Irak et le Liban signèrent à Alexandrie un « protocole » qui recommandait la libération du Liban et de la Syrie (sous mandat français), la lutte contre le sionisme et enfin « l'unité d'action » des pays arabes. La deuxième phase eut lieu le 22 mars 1945, quand les cinq pays rejoints par l'Arabie séoudite et le Yémen se réunirent au Caire et entérinèrent ce « protocole » et en proclamant « le Pacte de l'Union arabe ». Le Caire fut choisi comme siège de la *Gâmi'a* (3). L'Égyptien Abder-Rahmân Azzam Pacha put être Secrétaire général et depuis cette date jusqu'en avril 1979, les autres secrétaires généraux furent des Égyptiens. Azzam Pacha resta jusqu'en 1952, puis il fut remplacé par Abdel Khalek Hassouna (de 1952 à 1972) auquel succéda Mahmoud Riadh (de 1972 à 1979).

La Ligue arabe est une organisation dépourvue de tout caractère supranational : seuls les pays qui votent les décisions sont tenus de les appliquer. Elle devint très vite un « forum », un « lieu de débats et de négociations » sinon parfois un « lieu d'invectives et de surenchères ».

Du temps de Nasser quand elle était entièrement sous la coupe de l'Égypte et des pays de la mouvance de Nasser, elle fut même le théâtre d'affrontement « fratricides ». Plus d'une fois elle atteignit la sclérose totale. C'est pour cela, du moins jusqu'au moment où M. Chedli Klibi prit possession du fauteuil de Secrétaire général, qu'aucune décision positive et concrète ne put être mise à l'actif de la Ligue. A notre avis cela vient d'un malentendu initial. Face à la volonté des pays arabes de s'unir en créant un organisme d'intégration économique et politique, on créa sous les auspices de la Grande-Bretagne, rappelons le encore une fois, « club » des pays arabes pour l'échange des idées et de l'information, alors qu'il aurait fallu créer une organisation qui aurait été un instrument de lutte puisque une bonne partie du monde arabe n'avait pas accédé à l'Indépendance. Il y avait, à cette époque, comme une inadéquation entre l'esprit du « Pacte » volontairement « panarabiste » et la réalité politique du moment : le danger sioniste présent et menaçant en Palestine, la France encore bien installée au Maghreb et l'Angleterre dans les pays du Golfe, en Arabie du Sud et au Soudan. Il aurait fallu que la Ligue fut la cheville ouvrière de la coordination des luttes et un organe de propagande intelligente et efficace. Bien que tout le monde parlât à l'époque de la nécessaire unité des peuples arabes, chaque pays défendait, en fait sa propre bannière. Les sentiments nationaux commencèrent à prendre le dessus et empêchaient toute action communautaire efficace.

Les structures institutionnelles aussi, sont largement cause de cette impuissance dès l'origine. Un exemple parmi d'autres : d'après le « Pacte » la Ligue doit arbitrer les conflits entre les États-membres, mais aucun moyen ne lui fut donné. C'est ainsi que l'organisation resta en dehors de tous les conflits inter-arabes. L'affrontement entre l'Égypte et le Yémen est à ce titre exemplaire et montre bien l'inefficacité de l'organisation à résoudre les problèmes entre pays frères. Nous ajouterons qu'il ne pouvait pas en être autrement

(3) Littéralement : celle qui réunit, qui rassemble.

puisque l'article 8 du « Pacte » consacre le principe du total respect de la souveraineté des membres annulant ainsi toute harmonisation des politiques des régimes disparates. De même grâce à l'article 9 qui autorise la conclusion de traités d'alliance entre Etats-membres et des pays étrangers, l'Irak de Fayçal et de Nouri Es-Saïd a pu adhérer au « Pacte de Bagdad » manifestement dirigé contre certains pays frères et les autres membres de la Ligue firent comme l'Irak. En ce qui concerne la Palestine, l'organisation, en estimant que sa défense était une affaire de gouvernements, préféra accorder plus d'intérêt aux opérations militaires – d'ailleurs condamnées d'avance – qu'au peuple palestinien en lutte. Même au niveau de l'information et de la propagande l'action de la Ligue fut un échec total.

De tous ces problèmes, le nouveau Secrétaire général est conscient, il l'a dit et répété dans ses discours et interviews. Il s'est donné un objectif prioritaire pour faire sortir l'organisation de sa léthargie : la refonte des statuts.

Pour ce faire il dispose de cartes maîtresses depuis la décision de la conférence au sommet de Bagdad (mars 1979) de transférer le siège de la Ligue du Caire à Tunis, suite à la signature des accords de *Camp David* par l'Égypte. Cette décision déplace en effet le centre de gravité des relations inter-arabes vers le Maghreb, le dégageant complètement de la tutelle égyptienne. Ce qui permettrait peut-être au Secrétaire général de recentrer l'activité de la Ligue en lui faisant subir l'influence que d'aucuns estiment bénéfique, du Maghreb.

Une autre carte maîtresse fut offerte à M. Klibi pour mener à bien son action réformatrice : la suspension de l'Égypte de toutes les instances qui dépendent de la Ligue et le transfert des sièges à Tunis. Cela provoqua chez le gouvernement égyptien une colère sans limite qui se concrétise entre autres par le refus de l'Égypte d'autoriser les fonctionnaires égyptiens travaillant pour la Ligue de quitter le Caire pour Tunis. De même le transfert des archives et documents de l'organisation du Caire à Tunis fut refusé. C'était fâcheux pour le nouveau Secrétaire général, mais il y avait aussi des avantages à tirer de la situation : création d'un nouveau bâtiment, recrutement de personnel et pratiquement démarrer de zéro. Tout montre bien qu'il s'agit d'une « nouvelle ère », une « deuxième jeunesse » et pour préparer sa réforme M. Klibi, par la force des choses, a fait table rase.

Comment cela pourra évoluer et durer, personne ne le sait sauf que le visiteur des nouveaux bâtiments de Tunis, sur la route de La Marsa, ne peut pas s'empêcher d'avoir l'impression que tout est provisoire : les halls sont vides, les bureaux aussi, l'immeuble est franchement laid et froid malgré le luxe de l'entrée. On n'arrive pas à croire que cette bâtisse soit le siège de la prestigieuse Ligue des États arabes surtout si on a connu l'immeuble cairote où siégeait l'organisation.

Par ailleurs, l'Égypte n'a pas été expulsée définitivement, elle a été simplement suspendue jusqu'à ce que M. Anouar Sadate se rende compte qu'il s'est trompé de voie et qu'il n'y a rien à attendre de l'Israël de Begin. Par conséquent tôt ou tard l'Égypte retournera dans le giron de l'organisation et y retrouvera sa place. Tout le monde en est convaincu, sauf les pays du « Front de

la fermeté ». C'est cette conviction-là, entretenue d'ailleurs par les déclarations du Secrétaire général qui fait que l'impression de provisoire, que nous avons ressentie à Tunis n'est peut-être pas fortuite ou imaginaire, car si l'Égypte rompt avec Israël, elle regagnera sa place dans la Ligue, et son siège reviendrait certainement au Caire, la métropole d'hier et de toujours du Monde arabe.

Taufik MONASTIRI.